



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 11172

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la proposition faite par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) mettant en avant la volonté d'ouvrir l'entreprise et de la placer au coeur de la société. La CGPME propose un rapprochement avec l'éducation nationale pour organiser dans les établissements scolaires du secondaire une opération de découverte des métiers avec la visite des entreprises en vue de sensibiliser dès l'adolescence les jeunes au monde professionnel et à la vie des entreprises. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La volonté de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) d'ouvrir l'entreprise sur l'école rejoint la démarche engagée par le ministre de l'éducation nationale, depuis la rentrée 2007 avec, notamment, la signature le 22 novembre 2007 d'une convention nationale de partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, les fédérations de parents d'élèves et les organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que la création d'un parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la cinquième. Ce parcours sera ponctué de visites d'information dans les entreprises pour les élèves de cinquième, de témoignages de professionnels, de journées de découverte dans des lieux de formation pour les élèves de quatrième ; il a vocation à intégrer et compléter des dispositions déjà existantes comme le stage d'observation en milieu professionnel, obligatoire pour tous les élèves de troisième depuis la rentrée 2005, et l'option de découverte professionnelle proposée désormais dans tous les collèges aux élèves de troisième. Pour atteindre leur objectif, ces dispositifs doivent s'appuyer sur une relation directe avec le monde professionnel, relation dans laquelle le concours actif des entreprises est essentiel particulièrement pour l'accueil des élèves lors des visites et des stages en entreprise. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'éducation nationale a développé des partenariats avec les organisations professionnelles : à ce jour, 29 accords-cadres et 32 conventions-cadres de coopération ont été signés avec l'essentiel des secteurs professionnels (métallurgie, agroalimentaire, transport, grande distribution, aéronautique, réparation automobile...). Dans le secteur des PME-PMI, le partenariat existe depuis 1994. La dernière convention-cadre de coopération a été conclue le 1er août 2005 avec AGEFA-PME, association mandatée par la CGPME, en vue de développer les relations entre le monde éducatif et celui de l'entreprise, en particulier par le recours aux formations en apprentissage et par un investissement fort dans la découverte des métiers au collège. Dans le cadre de ce partenariat, AGEFA-PME prend déjà une part active au développement des actions d'information, d'orientation et de communication auprès des jeunes dès le collège, pour mieux faire connaître les métiers et les formations professionnelles du secteur des petites et moyennes entreprises. La proposition de la CGPME va tout à fait dans ce sens et devrait contribuer à sensibiliser les entreprises à l'accueil des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11172

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7187

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1858